



Poste de Manager supprimé

Par **scousser**, le **27/10/2014** à **11:50**

Bonjour,

Voici mon cas :

Dans les faits, je suis Manager d'une équipe de 8 personnes depuis 2 ans. Cela est largement visible dans les systèmes internes notamment.

Pour autant aucune mise à niveau de mon status n'a été effectué dans les systèmes ni dans mon contrat de travail pour « officialiser » mon poste de Manager.

Suite à des réorganisations interne, mon poste de « Manager » va être supprimé et on me propose de reprendre un poste équivalent aux personnes de mon équipe actuelle.

Ma question est simple : est-ce légal ? Suis-je en droit d'attaquer mon employeur ? Quel serait l'axe de défense recommandé ?

Merci pour vos lumières.

Par **moisse**, le **27/10/2014** à **15:53**

Bonsoir,

En quelque sorte vous voulez attaquer votre employeur au motif qu'il vous respecte, qu'il respecte votre contrat de travail.

En effet un employeur vicieux en aurait profité pour supprimer le poste...et l'individu qui va avec.

Maintenant vous avez toujours la possibilité de le traîner devant le conseil des prudhommes en vue de faire modifier la fonction contractuelle vers la fonction que vous prétendez tenir et, si la convention le prévoit, la variation du salaire correspondante.

Une fois que le poste a disparu, vous offririez ainsi sur un plateau un excellent motif de licenciement à votre employeur.